



CHARTRE 2021

Coopération interprofessionnelle des spécialistes dans le domaine du dépistage du cancer colorectal

Situation initiale

Environ cinq pour cent de la population suisse développera un cancer du côlon au cours de sa vie. Chaque année, 1700 personnes en meurent. Cela peut être évité. S'il est détecté à un stade précoce, les chances de guérison du cancer du côlon sont particulièrement bonnes.

Depuis 2013, l'assurance maladie obligatoire couvre les coûts d'une coloscopie tous les dix ans et d'un test de sang occulte dans les selles tous les deux ans. Toutes les personnes âgées de 50 à 69 ans sans risque accru peuvent en bénéficier. Des programmes organisés de dépistage du cancer du côlon existent désormais dans toute la Suisse latine et dans certains cantons germanophones. L'introduction de programmes progresse dans d'autres cantons. Malgré cela, moins de 50 % de la population cible a accès au dépistage organisé du cancer colorectal. De plus, seule une petite partie de la population suisse bénéficie du dépistage du cancer colorectal. Les raisons en sont notamment les suivantes :

- Les contrôles préventifs ne sont pas exemptés de la franchise pour la population cible en dehors des programmes organisés, ce qui signifie souvent des coûts élevés pour le groupe cible.
- Les informations existantes sur le dépistage sont incohérentes. Le matériel d'information existant est souvent sous-utilisé et, dans certains cas, n'est pas adapté aux groupes cibles spécifiques.
- La coordination et l'harmonisation à l'échelle de la Suisse entre les fournisseurs de services et les principaux acteurs ne s'établissent que lentement.
- Les politiques hésitantes des structures fédérales entravent l'accès systématique et à bas seuil au dépistage du cancer colorectal.

La Charte

Vision :

Le groupe cible a facilement accès à un dépistage du cancer du côlon efficace et de qualité contrôlée, dans la mesure du possible dans le cadre de programmes organisés.

La coordination de tous les acteurs concernés est le moyen le plus efficace pour :

- Améliorer la collaboration interprofessionnelle entre les parties prenantes,
- Fournir une information équivalente et de qualité à la population cible,
- Encourager et promouvoir la mise en place d'autres programmes (inter)cantonaux,
- Créer un environnement politique favorable au dépistage du cancer colorectal, en augmentant ainsi la disponibilité d'un dépistage de haute qualité pour le cancer colorectal.



CHARTRE 2021

C'est pourquoi :

- Swiss Cancer Screening (SCS)
- la Ligue suisse contre le cancer (LSC)
- l'association des médecins de famille et de l'enfance suisse (mfe)
- la Société Suisse de Gastroentérologie (SSG)
- l'Association suisse des pharmaciens (pharmaSuisse)
- la Société Suisse de Pathologie (SSPath)

ont signé en 2017 une charte nationale sur la collaboration interprofessionnelle, qui définit les principes de base et les objectifs communs du dépistage du cancer colorectal. En 2021, cette charte a été mise à jour.

Les normes nationales de qualité pour le dépistage du cancer colorectal, établies et acceptées par les membres de la charte, définissent la qualité à maintenir. Tous les membres de la charte se sont engagés à en assurer la mise en œuvre opérationnelle. Cela signifie que tous les participants dans toute la Suisse bénéficient d'un dépistage de qualité équivalente.

L'accès à un dépistage du cancer colorectal à l'échelle nationale, avec un faible seuil d'accès, exempté de franchise et sous contrôle de qualité, pour la population cible, reste une préoccupation centrale des membres de la Charte. Les participants doivent recevoir le même niveau et la même qualité de service de la part de tous les prestataires. Ceci est indépendant du fait que le service soit fourni dans le cadre d'un programme organisé ou que les participants décident de leur propre initiative de faire le dépistage dans une pharmacie, un cabinet médical ou chez un gastro-entérologue.

L'objectif premier reste de réduire la mortalité et la morbidité liées au cancer colorectal dans toute la Suisse.

La Charte fonctionne à trois niveaux : Information, qualité et politique

Pour atteindre ces objectifs, la Charte de coopération interprofessionnelle repose sur trois piliers : l'information, la qualité et la politique. Les activités sont coordonnées et définies conjointement dans un plan de mise en œuvre.

1. Information et communication

- 1.1. Le groupe cible reçoit une information uniforme et équilibrée sur les avantages et les inconvénients des différentes mesures de dépistage du cancer du côlon des membres de la charte. Pour garantir l'égalité des chances, celles-ci sont adaptées aux connaissances en matière de santé du groupe cible et permettent une décision personnelle quant à la participation au dépistage.
- 1.2. Grâce à une documentation scientifique solide, à l'information et à la formation continue, les spécialistes et les prestataires de services concernés disposent d'un niveau de connaissances actualisé et adapté à leurs tâches.
- 1.3. Les membres de la charte concernés encouragent la mise en œuvre de programmes de formation initiale sur le dépistage du cancer colorectal et de séminaires de formation continue destinés aux professionnels de la santé concernés.



CHARTE 2021

- 1.4. Le flux d'informations et la communication entre les membres de la charte sont assurés.

2. Qualité

- 2.1. Les normes nationales de qualité pour le dépistage du cancer colorectal sont régulièrement complétées, révisées et mises à jour de manière consensuelle dans des groupes de travail interprofessionnels coordonnés par les membres de la charte.
- 2.2. Les normes de qualité s'engagent à une amélioration continue de la qualité. Les membres de la charte encouragent conjointement la coopération interprofessionnelle, l'échange, par exemple sous la forme de cercles de qualité ou de réunions sur la qualité, ainsi que la formation continue.
- 2.3. Les normes de qualité prévoient un examen et une évaluation réguliers de la portée, de la qualité et de l'efficacité du dépistage du cancer colorectal. Les membres de la charte s'engagent à publier les résultats et à améliorer continuellement la qualité.

3. Politique

- 3.1. La Charte préconise l'expansion à l'échelle nationale de programmes organisés et exemptés de franchise. Ainsi, la participation est possible quelle que soit la situation financière de l'individu.
- 3.2. La Charte préconise que, dans le cadre de programmes organisés et de qualité assurée pour le dépistage du cancer colorectal, les prestations de tous les prestataires de services puissent être couvertes par l'assurance maladie obligatoire et à des tarifs uniformes.
- 3.3. La Charte préconise de faire passer de 69 à 74 ans l'âge limite pour la prise en charge par l'assurance maladie obligatoire des frais de coloscopie ou du test de sang dans les selles. De même, l'exonération des franchises dans le cadre de programmes organisés jusqu'à l'âge de 74 ans devrait être ancrée dans la loi. Plus de la moitié des patients développent un cancer colorectal après l'âge de 70 ans.

Mise en œuvre

Les associations professionnelles signataires de la présente Charte participent activement à la mise en œuvre des principes et lignes directrices qui en découlent et les respectent dans leur pratique professionnelle quotidienne, tant au niveau local que national.

Ils défendent l'importance de la Charte et de ses principes et lignes directrices au niveau politique et au sein de leur propre association professionnelle, et communiquent sur son contenu lors d'événements professionnels appropriés (congrès, etc.) ;

Dans le cadre d'un groupe de coordination, les activités communes sont hiérarchisées et coordonnées, et les membres et les parties prenantes sont régulièrement informés à leur sujet.

De nouveaux projets naissent de cette charte, qui s'adresse à la population, aux associations professionnelles, aux autorités, aux hommes politiques et aux compagnies d'assurance maladie.



CHARTE 2021

Cette charte révisée est approuvée par les institutions et associations suivantes :

- **Société Suisse de Gastroentérologie - SSG**

Date : _____

Signature : _____

Nom :

- **Médecins de famille et de l'enfance suisse- mfe**

Date : _____

Signature : _____

Nom :

- **Association suisse des pharmaciens - pharmaSuisse**

Date : _____

Signature : _____

Nom :

- **Ligue suisse contre le cancer - LSC**

Date : _____

Signature : _____

Nom :

- **Swiss Cancer Screening- SCS**

Date : _____

Signature : _____

Nom :

- **Société Suisse de Pathologie - SSPath**

Date : _____

Signature : _____

Nom :